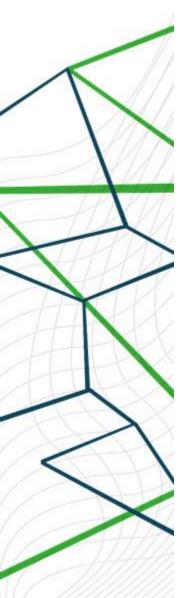


Index égalité professionnelle femmes-hommes : année 2024



Ecart de rémunération : 37/40

Ecarts d'augmentations individuelles : 35/35

Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité : non calculable

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

05 TOTAL année 2023 : 85/100